



Dangers à long terme pour le milieu aquatique      Catégorie 3

## Éléments d'Étiquetage

**Symbole de Danger:**



**Mot Indicateur:**

Danger

**Mention de Danger:**

Aérosol extrêmement inflammable.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseil de Prudence**

**Prévention:**

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection.

**Intervention:**

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

**Entreposage:**

Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

**Élimination:**

Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

**Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH:** Aucune.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Distillates (petroleum), hydrotreated light		64742-47-8	7 - 13%
Propane		74-98-6	5 - 10%
Butane		106-97-8	1 - 5%
Ethanone, 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)-		54464-57-2	0.1 - 1%
Cyclohexene, 1-methyl-4-(1-methylethenyl)-, (4R)-		5989-27-5	0.1 - 1%
Octanal, 2-(phenylmethylene)-		101-86-0	0.1 - 1%
Benzoic acid, 2-hydroxy-, phenylmethyl ester		118-58-1	0.1 - 1%
Benzene, 1,1'-oxybis-		101-84-8	0.1 - 1%
2,6-Octadien-1-ol, 3,7-dimethyl-, (2E)-		106-24-1	0.1 - 1%
Bicyclo[3.1.1]heptane, 6,6-dimethyl-2-methylene-		127-91-3	0.1 - 1%

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

### 4. Premiers soins

**Ingestion:** Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Rincer la bouche. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

**Inhalation:** Sortir au grand air.

**Contact Cutané:** En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et laver avec du savon et beaucoup d'eau. Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation ou de réaction allergique cutanée.

**Contact avec les yeux:** Toute substance en contact avec l'oeil devrait être rincée immédiatement à l'eau. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.

#### Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

**Symptômes:** Données non disponibles.

**Dangers:** Données non disponibles.

#### Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

**Traitement:** Données non disponibles.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Risques d'Incendie Généraux:** Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent frais. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

#### Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

**Moyen d'extinction approprié:** Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

**Méthodes d'extinction inappropriées:** En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

**Dangers spécifiques provenant de la substance chimique:** Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme.

#### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

**Procédures de lutte contre l'incendie:** Données non disponibles.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers:** Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:</b>	Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Tenir le dos contre le vent. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Maintenir à distance le personnel non autorisé.
<b>Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:</b>	Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Utiliser du sable ou un autre absorbant inerte pour absorber le produit.
<b>Procédures de notification:</b>	ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque.
<b>Mesures de Précautions Environnementales:</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions pour une manipulation sécuritaire:</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
<b>Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:</b>	Garder sous clef. Récipient sous pression : à protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Aérosol Niveau 1

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de Contrôle

#### Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
-------------------	------	------------------------------	--------

Distillates (petroleum), hydrotreated light	TWA	525 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Non-aérosol. - exprimé en vapeurs d#hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Vapeur. - exprimé en vapeurs d#hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Non-aérosol. - exprimé en vapeurs d#hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Non-aérosol. - exprimé en vapeurs d#hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Vapeur. - exprimé en hydrocarbures totaux	8 HR ACL	200 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	250 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	TWA	200 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
	TWA	200 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Non-aérosol. - exprimé en vapeurs d#hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
	TWA	200 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)

Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Propane	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Propane	TWA	1,000 ppm 1,800 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Butane	STEL	1,000 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (08 2017)
Butane	STEL	750 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (06 2017)
	TWA	600 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (06 2017)
Butane	TWA	800 ppm 1,900 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Butane	TWA	1,000 ppm	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Butane	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Butane	STEL	1,000 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2018)
	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Butane	STEL	1,000 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2018)
Benzene, 1,1'-oxybis- - Vapeur.	STEL	2 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2018)
	TWA	1 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement

			217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2018)
Benzene, 1,1'-oxybis- - Vapeur.	STEL	2 ppm    14 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
	TWA	1 ppm    7 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Benzene, 1,1'-oxybis- - Vapeur.	STEL	2 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	TWA	1 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Benzene, 1,1'-oxybis- - Vapeur.	8 HR ACL	1 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Benzene, 1,1'-oxybis- - Vapeur.	STEL	2 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	15 MIN ACL	2 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Benzene, 1,1'-oxybis- - Vapeur.	TWA	1 ppm    7 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	TWA	1 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	STEL	2 ppm    14 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Benzene, 1,1'-oxybis- - Vapeur.	STEL	2 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2018)
	TWA	1 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2018)

Bicyclo[3.1.1]heptane, 6,6-dimethyl-2-methylene-	TWA	20 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
Bicyclo[3.1.1]heptane, 6,6-dimethyl-2-methylene-	TWA	20 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Bicyclo[3.1.1]heptane, 6,6-dimethyl-2-methylene-	TWA	20 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Bicyclo[3.1.1]heptane, 6,6-dimethyl-2-methylene-	8 HR ACL	20 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	30 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Bicyclo[3.1.1]heptane, 6,6-dimethyl-2-methylene-	TWA	20 ppm 112 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Bicyclo[3.1.1]heptane, 6,6-dimethyl-2-methylene-	TWA	20 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Ammonium hydroxide ((NH4)(OH))	STEL	35 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Ammonium hydroxide ((NH4)(OH))	TWA	25 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Ammonium hydroxide ((NH4)(OH))	TWA	25 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	TWA	25 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	STEL	35 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
	STEL	35 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Ammonium hydroxide ((NH4)(OH))	STEL	35 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
	TWA	25 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)

**Contrôles Techniques Appropriés** Données non disponibles.

**Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle**

<b>Informations générales:</b>	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
<b>Protection du visage/des yeux:</b>	Porter des lunettes de protection/masque facial.
<b>Protection de la Peau</b>	
<b>Protection des Mains:</b>	Données non disponibles.
<b>Autre:</b>	Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.
<b>Protection Respiratoire:</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	Ne pas fumer pendant l'utilisation. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Apparence**

<b>État physique:</b>	Liquide
<b>Forme:</b>	Aérosol pulvérisé
<b>Couleur:</b>	Données non disponibles.
<b>Odeur:</b>	Données non disponibles.
<b>Seuil de perception de l'odeur:</b>	Données non disponibles.
<b>pH:</b>	Données non disponibles.
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Données non disponibles.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:</b>	Données non disponibles.
<b>Point d'éclair:</b>	-104.44 °C
<b>Taux d'évaporation:</b>	Données non disponibles.
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Données non disponibles.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%):</b>	Données non disponibles.

Limites d'flammabilité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - supérieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Pression de vapeur:	6,205.2815 - 6,894.7572 hPa (20 °C)
Densité de vapeur:	Données non disponibles.
Densité:	Données non disponibles.
Densité relative:	Données non disponibles.
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	Données non disponibles.
Solubilité (autre):	Données non disponibles.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau):	Données non disponibles.
Température d'auto-inflammation:	Données non disponibles.
Température de décomposition:	Données non disponibles.
Viscosité:	Données non disponibles.

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Données non disponibles.
Stabilité Chimique:	La substance est stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Données non disponibles.
Conditions à Éviter:	Éviter toute chaleur ou contamination.
Matières Incompatibles:	Données non disponibles.
Produits de Décomposition Dangereux:	Données non disponibles.

## 11. Données toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Données non disponibles.
Contact Cutané:	Données non disponibles.

**Contact avec les yeux:** Données non disponibles.

**Ingestion:** Données non disponibles.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Inhalation:** Données non disponibles.

**Contact Cutané:** Données non disponibles.

**Contact avec les yeux:** Données non disponibles.

**Ingestion:** Données non disponibles.

**Renseignements sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)**

**Orale**

**Produit:** Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Distillates (petroleum),  
hydrotreated light LD 50 (Le rat): > 5,000 mg/kg

Ethanone, 1-  
(1,2,3,4,5,6,7,8-  
octahydro-2,3,8,8-  
tetramethyl-2-  
naphthalenyl)- LD 50: > 2,000 mg/kg

Cyclohexene, 1-methyl-4-  
(1-methylethenyl)-, (4R)- LD 50 (Le rat): > 2,000 mg/kg

Octanal, 2-  
(phenylmethylene)- LD 50: > 2,000 mg/kg

Benzoic acid, 2-hydroxy-,  
phenylmethyl ester LD 50 (Le rat): 3,031 mg/kg

Benzene, 1,1'-oxybis- LD 50 (Le rat): 2.83 g/kg

2,6-Octadien-1-ol, 3,7-  
dimethyl-, (2E)- LD 50 (Le rat): 3,600 mg/kg

Bicyclo[3.1.1]heptane,  
6,6-dimethyl-2-  
methylene- LD 50 (Le rat): 3,700 mg/kg

**Cutané**

**Produit:** Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Distillates (petroleum),  
hydrotreated light      LD 50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Ethanone, 1-      LD 50: > 2,000 mg/kg  
(1,2,3,4,5,6,7,8-  
octahydro-2,3,8,8-  
tetramethyl-2-  
naphthalenyl)-

Cyclohexene, 1-methyl-4-      LD 50 (Lapin): > 5,000 mg/kg  
(1-methylethenyl)-, (4R)-

Octanal, 2-      LD 50: > 2,000 mg/kg  
(phenylmethylene)-

Benzoic acid, 2-hydroxy-,      LD 50 (Lapin): > 2,000 mg/kg  
phenylmethyl ester

Benzene, 1,1'-oxybis-      LD 50 (Lapin): > 7,940 mg/kg

2,6-Octadien-1-ol, 3,7-      LD 50 (Lapin): > 5,000 mg/kg  
dimethyl-, (2E)-

Bicyclo[3.1.1]heptane,      LD 50 (Lapin): > 5,000 mg/kg  
6,6-dimethyl-2-  
methylene-

**Inhalation**

**Produit:**      Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Distillates (petroleum), hydrotreated light	LC 50: > 5 mg/l LC 50: > 20 mg/l
Propane	LC 50: > 100 mg/l LC 50: > 100 mg/l
Butane	LC 50: > 100 mg/l LC 50: > 100 mg/l
Ethanone, 1- (1,2,3,4,5,6,7,8- octahydro-2,3,8,8- tetramethyl-2- naphthalenyl)-	LC 50: > 5 mg/l LC 50: > 20 mg/l
Cyclohexene, 1-methyl-4- (1-methylethenyl)-, (4R)-	LC 50: > 20 mg/l LC 50: > 5 mg/l
Octanal, 2- (phenylmethylene)-	LC 50: > 20 mg/l
Benzene, 1,1'-oxybis-	LC 50: > 20 mg/l
2,6-Octadien-1-ol, 3,7- dimethyl-, (2E)-	LC 50: > 20 mg/l LC 50: > 5 mg/l

**Toxicité à Dose Répétée**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Distillates (petroleum), hydrotreated light	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation): $\geq$ 24 mg/m <sup>3</sup> Inhalation Résultat expérimental, étude clé DSENO (Le rat(Femelle), Voie orale, 70 - 147 d): 750 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude clé
Propane	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, $\geq$ 28 d): 4,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, $\geq$ 28 d): 12,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé

Butane	DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 12,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 4,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé
Cyclohexene, 1-methyl-4-(1-methylethenyl)-, (4R)-	DSENO (Le rat(Mâle), Voie orale, 13 Weeks): 600 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude clé
Benzoic acid, 2-hydroxy-, phenylmethyl ester	DSENO (Le rat(Femelle), Voie orale, 102 - 131 d): 360 mg/kg Voie orale Lecture croisée de la substance support (analogue structural ou substitut), étude clé
Benzene, 1,1'-oxybis-	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie cutanée, 13 Weeks): 100 mg/kg Voie cutanée Résultat expérimental, étude clé DSENO (Le rat(Mâle), Voie orale, 13 Weeks): 301 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude clé
2,6-Octadien-1-ol, 3,7-dimethyl-, (2E)-	DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie orale, 112 - 196 d): > 550 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude clé DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie cutanée): 300 mg/kg Voie cutanée Résultat expérimental, étude clé
Bicyclo[3.1.1]heptane, 6,6-dimethyl-2-methylene-	DMENO (Le rat(Mâle), Inhalation, 14 Weeks): 25 ppm(m) Inhalation Lecture croisée de la substance support (analogue structural ou substitut), étude clé DSENO (Le rat(Femelle), Inhalation, 14 Weeks): 200 ppm(m) Inhalation Lecture croisée de la substance support (analogue structural ou substitut), étude clé

### Corrosion et/ou Irritation de la Peau

**Produit:** Données non disponibles.

#### Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum), hydrotreated light in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé

Cyclohexene, 1-methyl-4-(1-methylethenyl)-, (4R)- in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé

Benzoic acid, 2-hydroxy-, phenylmethyl ester in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude du poids de la preuve

Benzene, 1,1'-oxybis- in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé

2,6-Octadien-1-ol, 3,7-dimethyl-, (2E)- in vivo (Lapin): Irritant Résultat expérimental, étude clé

Bicyclo[3.1.1]heptane, 6,6-dimethyl-2-methylene- In vitro (Humain): Irritant Résultat expérimental, étude clé

### Lésion/Irritation Grave Des Yeux

**Produit:** Données non disponibles.

#### Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum), hydrotreated light Lapin, 24 - 72 hrs: Non irritant

Cyclohexene, 1-methyl-4-(1-methylethenyl)-, (4R)- Lapin, 24 - 72 hrs: Non irritant

Benzene, 1,1'-oxybis- Lapin, 48 - 72 hrs: Effet irritant.

Bicyclo[3.1.1]heptane, 6,6-dimethyl-2-methylene- Lapin, 24 - 72 hrs: Non irritant

### Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

**Produit:** Données non disponibles.

#### Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum), hydrotreated light Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant

Benzene, 1,1'-oxybis- Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant  
Sensibilisation de la peau:, in vivo (Humain): Non sensibilisant

Bicyclo[3.1.1]heptane, 6,6-dimethyl-2-methylene- Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Sensibilisant

### Cancérogénicité

**Produit:** Données non disponibles.

**Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:**

Aucun composant cancérogène identifié

**États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :**

Aucun composant cancérogène identifié

Aucun composant cancérogène identifié

**Mutagenécité de la Cellule Germinale****In vitro**

**Produit:** Données non disponibles.

**In vivo**

**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité pour la Reproduction**

**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique**

**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée**

**Produit:** Données non disponibles.

**Risque d'Aspiration**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Distillates (petroleum),  
hydrotreated light

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Autres Effets:** Données non disponibles.

**12. Données écologiques****Écotoxicité:**

**Dangers aigus pour le milieu aquatique:**

**Poisson**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Propane	LC 50 (Divers, 96 h): 147.54 mg/l QSAR QSAR, Étude clé
Butane	LC 50 (Divers, 96 h): 147.54 mg/l QSAR QSAR, Étude clé
Cyclohexene, 1-methyl-4-(1-methylethenyl)-, (4R)-	EC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 688 µg/l Résultat expérimental, étude clé
Octanal, 2-(phenylmethylene)-	LC 50 (96 h): < 1 mg/l La revue
Benzoic acid, 2-hydroxy-, phenylmethyl ester	LC 50 (Danio rerio, 96 h): 1.03 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Benzene, 1,1'-oxybis-	LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 4.2 mg/l Résultat expérimental, étude clé
2,6-Octadien-1-ol, 3,7-dimethyl-, (2E)-	LC 0 (Danio rerio, 96 h): 10 mg/l Résultat expérimental, étude clé LC 50 (Danio rerio, 96 h): +/- 22 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Bicyclo[3.1.1]heptane, 6,6-dimethyl-2-methylene-	LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 502 µg/l Résultat expérimental, étude complémentaire

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Butane	LC 50 (Daphnia sp., 48 h): 69.43 mg/l QSAR QSAR, Étude clé
Cyclohexene, 1-methyl-4-(1-methylethenyl)-, (4R)-	EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 0.36 mg/l Résultat expérimental, étude clé NOAEL (Daphnia magna, 48 h): 0.074 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Benzoic acid, 2-hydroxy-, phenylmethyl ester	EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 1.16 mg/l Résultat expérimental, étude clé NOAEL (Daphnia magna, 48 h): 0.894 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Benzene, 1,1'-oxybis-	LC 50 (Daphnia magna, 48 h): 1.7 mg/l Résultat expérimental, étude clé NOAEL (Daphnia magna, 48 h): 1 mg/l Résultat expérimental, étude clé
2,6-Octadien-1-ol, 3,7-dimethyl-, (2E)-	EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 10.8 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Bicyclo[3.1.1]heptane,	EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 1,250 µg/l Résultat expérimental, étude

6,6-dimethyl-2- complémentaire  
methylene-

#### Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

##### Poisson

**Produit:** Données non disponibles.

##### Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum), NOAEL (Oncorhynchus mykiss): 0.098 mg/l QSAR QSAR, Étude clé  
hydrotreated light

Octanal, 2- NOEC (concentration sans effet observé) (21 d): < 10 mg/l La revue  
(phenylmethylene)-

##### Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Données non disponibles.

##### Substance(s) spécifiée(s):

Ethanone, 1- EC 50 : < 10 mg/l estimation  
(1,2,3,4,5,6,7,8-  
octahydro-2,3,8,8-  
tetramethyl-2-  
naphthalenyl)-

Cyclohexene, 1-methyl-4- NOAEL (Les invertébrés d'eau douce, les espèces incluent fréquemment  
(1-methylethenyl)-, (4R)- Daphnia magna ou Daphnia pulex): 0.115 mg/l QSAR QSAR, étude du  
poids de la preuve

##### Toxicité pour la flore aquatique

**Produit:** Données non disponibles.

#### Persistance et Dégradabilité

##### Biodégradation

**Produit:** Données non disponibles.

##### Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum), 61 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude complémentaire  
hydrotreated light

Propane 100 % (385.5 h) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé  
50 % (3.19 d) Détecté dans l'eau. QSAR, étude du poids de la preuve

Butane	100 % (385.5 h) Déte�té dans l'eau. R�sultat exp�rimental, �tude cl�
Cyclohexene, 1-methyl-4-(1-methylethenyl)-, (4R)-	80 % (28 d) D�te�t� dans l'eau. Lecture crois�e de la substance support (analogue structural ou substitut), �tude cl�
Benzoic acid, 2-hydroxy-, phenylmethyl ester	93 % (28 d) D�te�t� dans l'eau. R�sultat exp�rimental, �tude cl�
Benzene, 1,1'-oxybis-	76 % D�te�t� dans l'eau. R�sultat exp�rimental, �tude cl�
2,6-Octadien-1-ol, 3,7-dimethyl-, (2E)-	90 - 100 % (3 d) D�te�t� dans l'eau. R�sultat exp�rimental, �tude cl� 94 % (28 d) D�te�t� dans l'eau. R�sultat exp�rimental, �tude compl�mentaire
Bicyclo[3.1.1]heptane, 6,6-dimethyl-2-methylene-	76 % (28 d) D�te�t� dans l'eau. R�sultat exp�rimental, �tude cl�

**Rapport DBO/DCO**

**Produit:** Donn es non disponibles.

**Potentiel de Bio-accumulation****Coefficient de Bioconcentration (BCF)**

**Produit:** Donn es non disponibles.

**Substance(s) sp cifi e(s):**

Cyclohexene, 1-methyl-4-(1-methylethenyl)-, (4R)-	Coefficient de Bioconcentration (BCF): 864.8 S�diment aquatique QSAR, �tude cl�
Benzoic acid, 2-hydroxy-, phenylmethyl ester	Coefficient de Bioconcentration (BCF): 311 S�diment aquatique QSAR, �tude compl�mentaire
Benzene, 1,1'-oxybis-	Oncorhynchus mykiss, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 200 S�diment aquatique R�sultat exp�rimental, �tude cl�
Bicyclo[3.1.1]heptane, 6,6-dimethyl-2-methylene-	Coefficient de Bioconcentration (BCF): 1,163 S�diment aquatique QSAR, �tude cl�

**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K<sub>ow</sub>)**

**Produit:** Donn es non disponibles.

**Substance(s) sp cifi e(s):**

Cyclohexene, 1-methyl-4-(1-methylethenyl)-, (4R)- Log Kow: 4.34 - 4.46 25 °C non Résultat expérimental, étude complémentaire

2,6-Octadien-1-ol, 3,7-dimethyl-, (2E)- Log Kow: 2.6 25 °C

**Mobilité dans le Sol:** Données non disponibles.

#### Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Distillates (petroleum), hydrotreated light Données non disponibles.

Propane Données non disponibles.

Butane Données non disponibles.

Ethanone, 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)- Données non disponibles.

Cyclohexene, 1-methyl-4-(1-methylethenyl)-, (4R)- Données non disponibles.

Octanal, 2-(phenylmethylene)- Données non disponibles.

Benzoic acid, 2-hydroxy-, phenylmethyl ester Données non disponibles.

Benzene, 1,1'-oxybis- Données non disponibles.

2,6-Octadien-1-ol, 3,7-dimethyl-, (2E)- Données non disponibles.

Bicyclo[3.1.1]heptane, 6,6-dimethyl-2-methylene- Données non disponibles.

**Autres Effets Nocifs:** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination:** Les déversements, le traitement ou l'élimination peuvent être soumis à des lois fédérales, provinciales ou locales.

**Emballages Contaminés:** Données non disponibles.

**14. Informations relatives au transport****TMD**

N° ONU:	UN 1950
Nom Officiel d#Expédition UN:	Aerosols, inflammable
Classe(s) de Danger Relatives au Transport	
Class:	2.1
Label(s):	–
EmS No.:	
Packing Group:	–
Risques pour L'Environnement:	Non
Polluant marin	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur:	Non réglementé.

**IMDG**

N° ONU:	UN 1950
Nom Officiel d#Expédition UN:	Aerosols, inflammable
Classe(s) de Danger Relatives au Transport	
Class:	2
Label(s):	–
EmS No.:	
Packing Group:	–
Risques pour L'Environnement:	Non
Polluant marin	Non

Précautions particulières pour l'utilisateur: Non réglementé.

## IATA

N° ONU: UN 1950  
 Nom d'expédition: Aerosols, inflammable  
 Classe(s) de Danger Relatives au Transport:  
 Class: 2.1  
 Label(s): -  
 Packing Group: -  
 Risques pour L'Environnement: Non  
 Polluant marin: Non  
 Précautions particulières pour l'utilisateur: Non réglementé.

## 15. Informations sur la réglementation

### Règlements fédéraux du Canada

#### Liste de substances toxiques (LCPE, Annexe 1)

##### Identité Chimique

Distillates (petroleum),  
 hydrotreated light

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

##### Identité Chimique

Distillates (petroleum),  
 hydrotreated light

#### Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5 Distillates (petroleum),  
 hydrotreated  
 lightPropaneButaneCyclohexene,  
 1-methyl-4-(1-methylethenyl)-,  
 (4R)-Bicyclo[3.1.1]heptane, 6,6-  
 dimethyl-2-methylene-1,6-  
 Octadiene, 7-methyl-3-  
 methylene-



**Convention de Rotterdam**

Distillates (petroleum),  
hydrotreated light

- - - -UVCB-organiques- - - - - - - - - - -

**Protocole de Kyoto****Inventaires:**

AICS:	En conformité avec les stocks
DSL:	En conformité avec les stocks
EU INV:	Pas en en accord avec l#inventaire.
ENCS (JP):	Pas en en accord avec l#inventaire.
IECSC:	Pas en en accord avec l#inventaire.
KECI (KR):	Pas en en accord avec l#inventaire.
NDSL:	Pas en en accord avec l#inventaire.
PICCS (PH):	En conformité avec les stocks
TSCA:	En conformité avec les stocks
NZIOC:	En conformité avec les stocks
ISHL (JP):	Pas en en accord avec l#inventaire.
PHARM (JP):	Pas en en accord avec l#inventaire.
INSQ:	Pas en en accord avec l#inventaire.
ONT INV:	En conformité avec les stocks
TCSI:	En conformité avec les stocks

**16. Autres informations**

**Date de Publication:** 10/04/2019

**Date de la Révision:** Données non disponibles.

**Version n°:** 1.0

**Autres Informations:** Données non disponibles.

**Avis de non-responsabilité:** Ces renseignements sont fournis sans garantie. Ces renseignements doivent être utilisés pour prendre une décision indépendante relativement aux méthodes à suivre pour protéger les travailleurs et l'environnement.